

ENERGIES SERVICES LAVAUUR – Pays de Cocagne
18 Avenue Victor Hugo – BP 89 -
81503 LAVAUUR

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 décembre à 11h00

Le Conseil d'Administration d'ENERGIES SERVICES LAVAUUR (E.S.L), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON.

Nombre de membres en exercice 24
Date de convocation du Conseil : 11 décembre 2025

MEMBRES PRESENTS

| | |
|------------------------------|----------------------|
| M. Bernard CARAYON | M. Bernard LAMOTTE |
| Mme Chantal GUIDEZ | M. Justin LARUE |
| M. Thierry GUINDANI | M. Jacques CAZOTTES |
| Mme Anne Marie VALLESPI | M. Pascal LAMBILLOTE |
| M. Jean-Michel MARINIER | M. Michel BONHOMME |
| Mme Marie-Christine IMBERT | M. Thierry JARLAN |
| M. Patrick MARIGNOL | M. Emmanuel DAVID |
| M. Bernard FÈVRE | M. Joseph DALLA RIVA |
| Mme Magali DECOUX-POINDRELLE | Mme. Sarah DEFAIS |
| M. Stéphane DELORD | M. Didier POMAREDE |

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Mme Nathalie ESPARBIÉ | M. Aimé RIVEL |
| M. Christophe RABARY | M. Christian RABARY |

Étaient également présents, M. Sébastien BLANC, Directeur d'ESL, M. Adrien POSTEL, Responsable du Service Technique, Mme Florence CROS, Agent Comptable ainsi que les représentant du personnel d'ESL Mme Charlène CARNEMOLLA et M. Matthieu VERDIER.

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 13/10/2025 RELATIVE A L'EMPRUNT

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Directeur, qui indique que l'emprunt voté en octobre 2025 devait financer :

- le nouveau SI (490 000 €),
- les travaux du poste de répartition (700 000 €),
- le transfert des agents d'ESL vers BELAIR (310 000 €).

Compte tenu :

- de la requalification du SI en fonctionnement,
- du non-démarrage des travaux du poste de répartition,
- de l'abandon du projet BELAIR,

Monsieur le Directeur propose d'annuler la délibération relative à cet emprunt et de reporter sa réalisation à 2026, dans l'attente de conditions de taux plus favorables.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé du Directeur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des Membres présents ou représentés,

Approuve l'annulation de l'emprunt 2025 proposé par Monsieur le Directeur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration



Bernard CARAYON